**Les accidents de travail.** — Un dégorgeur, nommé Pierre Bayeux âgé de 45 ans, demeurant 23, rue Duflot, à Roubaix, a eu l'avant bras gauche pris dans une chaîne et s'est fait une plaie qui, du l'avis de M. le docteur Bourgois, occasionnera une incapacité de travail de quelques semaines.

— Une ouvrière, nommée Argentine Dewazières, 45 ans, a eu l'index de la main droite raluné par un peigne du bobinoir de son métier. La blessée, après avoir reçu les soins de M. le docteur Vannenfville, a été reconduite à son domicile, rue Huchard, 24. La guérison demandera quinze jours.

**Mouvaux.** — *Réunion du Conseil municipal* — Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire jeudi à huit heures précises, pour délibérer sur les questions qui figurent à l'ordre du jour suivant:

1. Compte administratif du maire de l'exercice 1897. — 2. Compte administratif rendu par le Bureau de bienfaisance de l'exercice 1897. 3. Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour 1898. — 4. Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour 1899. — 5. Service vicinal: Ressources et dépenses à inscrire au budget additionnel de 1898. — 6. Etablissement du budget additionnel de la commune pour 1898. — 7. Liste d'assistance médicale gratuite.

**Linselles.** — Nous avons reçu la lettre suivante avec prière d'insérer :

« Linselles, 2 juin.

» Monsieur le Rédacteur,

» Après avoir entendu dire et répéter sur tous les tons que M. Albert Masurel, notre nouveau député, était un origo-lieux millionnaire, nous venons protester, par l'intermédiaire de votre journal, contre de pareilles infamies, et comme preuve du contraire nous tenons à porter à la connaissance de tous vos nombreux lecteurs la grandeur de sa générosité à l'égard de ses ouvriers; car, en dehors de ses charités journalières, il vient de nous payer les deux journées qui ont suivi son élection et en plus il nous fait don de 5 francs ou d'une paire de draps suivant que nous le désirons, et 1,500 francs supplémentaires à la caisse de secours.

» Je vous prie de remarquer en passant que ceci est une générosité spontanée de sa part.

» Voilà, Monsieur le Rédacteur, l'homme que son adversaire s'est plu à trainer, avec une rage infernale, dans la boue ; je vous le demande un peu, si tous les riches faisaient comme notre bienaimé patron comme les ouvriers seraient heureux et comme la haine des classes disparaîtrait.

» Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon affectueux dévouement.

» *Pour les ouvriers du Usage de Linselles.*

» Louis LION. »

**Halluin.** — *Messe de premices.* — M. Nestor Tiberghien, élève de la Faculté catholique de Lille, qui a été ordonné prêtre samedi, à l'église St-Maurice, à Lille, célébrera sa messe de premices en l'église St-Hilaire, à Halluin, lundi prochain, à dix heures.

— *Contravention.* — Il paraît que M. C. G..., sabotier, à Halluin, a été l'objet d'une contravention, dressée par M. le président de la commission de recensement, pour ne pas avoir présenté son cheval au dernier recensement.

**Halluin.** — Arrivée à la foire du cinématographe *Lumière*, la plus grande merveille du siècle. 35743 1

### Communications

ASSOCIATION DES ANCIENS ELÈVES DE L'ÉCOLE INDUSTRIELLE DE TOURCOING. — Assemblée générale, dimanche 5 courant, à 10 heures et demie du matin, dans l'une des salles de l'Ecole.

Les sociétaires sont instamment priés de ne pas manquer à cette réunion.

SOCIÉTÉ DE TIR ET D'INSTRUCTION DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — La commission rappelle aux sociétaires que les tirs à longue distance ont lieu aujourd'hui, dimanche courant, café du Tir national, Grande-Rue, à Roubaix.

Le secrétaire sera à leur disposition à partir de trois heures.

Afin de laisser toute liberté aux sociétaires, la commission a décidé de se réunir individuellement au tir.

La réunion trimestrielle aura lieu lundi 6 courant, à 8 h. du soir, au siège, Café du Centre.

## Lillois

**Récompense honorifique.** — Reconnaissant les services rendus par M. Ernest [illegible] à la cause de la mutualité, et particulièrement [illegible] « la Prévoyance » de Lille, qui admet dans ses rangs tous les ouvriers, sans distinction de nationalité, et pour compléter les récompenses décernées à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, le roi des Belges vient de conférer, par arrêté du 17 mai dernier, la croix d'officier de l'ordre de Léopold à M. Ernest Loyer, que M. le président de la section française à l'Exposition de Bruxelles avait proposé pour l'ordre de la Légion d'honneur, croix qui n'a pu être décernée par suite de la décision prise qu'aucun député ne serait décoré pendant la durée de son mandat.

M. Boucher, ministre du commerce et de l'industie, a remis en personne, à M. Loyer, vendredi matin, les insignes et le diplôme de l'ordre de Léopold.

**Nécrologie.** — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Eloi Dupuy, aumônier de l'hôpital de la Charité, décédé vendredi après-midi, dans sa quarante-septième année. Il a succombé à une affection du foie qui s'était aggravée depuis trois semaines.

M. l'abbé Dupuy était né à Uxem, près de Bunkerque, et avait été ordonné prêtre en 1875. Depuis 1890, c'est-à-dire depuis huit ans, il occupait les délicates fonctions d'aumônier de l'hôpital de la Charité, et il les a toujours remplies avec un grand tact et le plus infatigable dévouement.

Dans le cours de ces huit années, il s'était acquis le profond respect et l'estime de tous les pauvres malades avec lesquels il s'était trouvé en rapports. D'une activité sans bornes, d'un zèle éclairé, il sera très vivement regretté à l'hôpital, ainsi que par tous les malades qui, aujourd'hui guéris, se souviennent de sa grande affabilité et des consolations qu'il leur a prodiguées à l'heure de la souffrance et du découragement.

Le diocèse de Cambrai perd en M. l'abbé Dupuy un prêtre au cœur vraiment apostolique et jouissant de vives sympathies parmi tous ceux qui l'ont connu.

Les funérailles du regretté défunt auront lieu lundi, à onze heures du matin, en la chapelle de l'hôpital de la Charité, d'où le corps sera transporté à la gare pour être conduit au cimetière d'Uxem, où se fera l'inhumation.

**Inspection du 16e bataillon de chasseurs à pied.** — M. le général Chanoine, commandant la première division d'infanterie et inspecteur général délégué, a inspecté samedi matin, sur le Champ de Mars, le 16e bataillon de chasseurs à pied.

M. le général Chanoine est arrivé à six heures et demie. La fanfare du bataillon a joué la *Marseillaise*.

Les six compagnies étaient rangées sur deux rangs, face au canal. Les hommes étaient en tenue de campagne.

M. le général a passé d'abord devant le front des troupes, puis a assisté à l'exécution d'exercices de tir, de l'école de compagnie et de l'école de bataillon.

Les compagnies se sont massées devant *Ma Campagne* et ont défilé devant M. le général Chanoine.

Les troupes sont rentrées dans leur caserne à dix heures et demie.

**Le couronnement de la Muse.** — C'est aujourd'hui qu'auront lieu les fêtes du couronnement de la Muse, organisée au profit du monument Desrousseaux.

Voici quelle sera la composition du cortège de la Muse : Il comprendra, outre le char-aumônière, deux autres chars : celui de Desrousseaux et celui de la Muse.

Le premier portera le buste du chansonnier et la société de mandolinistes la *Mardiène*.

Le deuxième char — celui de la Muse — sera traîné par quatre chevaux attelés à la Daumont.

Prendront part au cortège un grand nombre de musiques dont : l'Harmonie *La Fraternelle* de Tourcoing, l'*Union intime* de Fives, les *Enfants de Gutenberg*, la musique de l'imprimerie Danel.

Un certain nombre de sociétés de gymnastique avec leurs drapeaux.

Le cortège partira à midi précis de la rue Saint-Sébastien, traversera les principales artères de Lille et aboutira au Grand-Théâtre vers quatre heures et quart.

C'est alors que sera exécutée l'œuvre de M. Gustave Charpentier intitulée le *Couronnement de la Muse*.

Les Lillois s'apprêtent à fêter dignement la Muse, et tout donne que si le temps se met de la partie le succès de cette fête sera colossal.

**Une exposition** des travaux des élèves de Mlle de St-Amour, professeur de dessin et de peinture, est installée, depuis dimanche dernier, dans le hall de l'Union artistique de Lille, rue Negrier, 36 ter, où elle restera ouverte jusqu'au 12 juin.

Elle comprend la série des travaux préparatoires aux études supérieures, perspective, bosse, nature, ornement, et aussi des cours d'agrément : aquarelle, peinture à l'huile, peinture sur porcelaine, étoffe, etc.

L'exposition, très intéressante, présente une collection de travaux d'élèves de tout âge.

A noter deux études de fleurs (de Mlles Delattre et Lefebvre, de Roubaix), peintes à l'huile, qui accusent un réel talent, un dessin au crayon noir, des paysages à l'aquarelle et des peintures sur porcelaine d'une jeune artiste, propriétaire d'un nom illustre et descendante de l'auteur du *Triomphe de Marat* (Mlle Baillly, de La Bassée), qui révèlent de remarquables aptitudes et une bonne somme de talent acquis. Sa petite scène de genre: *En l'absence de l'artiste*, qui a été admise, croyons-nous, à l'un des derniers Salons de Paris, est d'une grande finesse, ainsi que ses deux *Portraits* et sa *Femme qui rit*, et parfaitement bien exécutée.

Un grand vase, sujet peint sur fond bleu, imitant à s'y méprendre la porcelaine de Sèvres, et une étude académique : plâtre entoure de palmiers — tous deux signés X.

Signalons aussi une nombreuse collection de pièces de service de table décorées de fleurs, de paysages, de figures, et qui font honneur au distingué professeur autant qu'aux élèves. Ces travaux suggéreront à bien des visiteurs l'idée d'un passe-temps tout à la fois agréable et charmant.

**Nominations ecclésiastiques.** — M. Delvallée, curé de la Longueville, est nommé vice-doyen du Décanat de Bavay. — M. Duvillie, curé de Ronchin, est nommé vice-doyen de Lille (St-Sauveur). — M. Wallez, curé de Beuvry, est nommé vice-doyen d'Orchies. — M. Boone, vicaire à Lille (Faubourg St-Maurice), est transféré à Armentières (St-Vaast).

## CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

*Séance du 3 juin 1898*

(SUITE. — Voir le *Journal de Roubaix* d'hier)

10. RUE DU RIEZ, RECONNAISSANCE. — Lecture est donnée d'une proposition de propriétaires offrant d'abandonner la portion de terrain comprise entre les rues de Croix et du Presbytère, et de rembourser leur quote part de pavage, à charge pour la ville d'établir une chaussée et de classer la rue.

Renvoyé à la commission de voirie.

11. ÉCOLE RUE KLÉBER, EMPRUNT. — Les travaux d'agrandissement projetés à l'école de la rue Kléber ont été approuvés le 25 avril dernier; la subvention accordée par l'Etat est [illegible] francs; celle du Département est de 900 francs.

La commune [illegible] dans l'obligation de contracter un emprunt dont l'amortissement appelle une imposition de 4 centièmes de centimes.

Adopté.

12. CHEMIN DE LA MAKELLERIE N° 112. — Le conseil décide de demander à l'administration supérieure autorisation d'y faire usage de vieux pavés.

13. HOSPICE, COMPTE DE GESTION. — Avant d'examiner les comptes présentés par la commission de l'hospice, le conseil sur la proposition du maire estime qu'il convient de connaître l'arrêté de la cour d'appel sur le pourvoi formé par les délégués de la municipalité contre la majorité de la dite commission.

14. FABRIQUE DE L'ÉGLISE. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

15. BUREAU DE BIENFAISANCE, SUBVENTION. — Une demande de subvention est présentée par le Bureau de bienfaisance.

Le Conseil municipal réitère le désir de connaître le mode d'emploi de la subvention communale annuelle et refuse tous autres fonds demandés.

Toutefois, vu la surélévation du prix du pain une somme de 1,000 fr. est votée à titre d'allocation spéciale, 300 fr. pour les pensions des orphelins et 200 fr. pour achat de vêtements.

Le versement de ces 1500 francs sera effectué de la manière suivante : le 30 juin 666 francs et chaque mois après 146 francs.

M. Brisbout rappelle que le bureau de bienfaisance est sans ressources et demande au conseil de voter au moins les arrérages dus aux pauvres.

M. le Maire. — Le conseil n'a rien à voir dans les excès de dépenses du bureau de bienfaisance. Ce que nous avons voté, nous l'avons donné librement.

Ou m'a presque mis hors de cette commission dont je suis pourtant le président, pour nous rendre suspects à la classe ouvrière. On a enlevé au maire ses droits, le conseil se tient naturellement sur la réserve.

M. Brisbout. — C'est maintenant vous qui plaidez pour la galerie. Vous ne voyez que des adversaires, quand moi je ne vois que des administrés.

M. le Maire. — On n'empêche pas un maire de secourir librement les pauvres. Vous avez voté avec mes adversaires.

M. Basquin montrant M. Brisbout : Voilà le radical !

M. Brisbout à M. Basquin : Ce n'est pas vous qui présidez.

M. le Maire. — Si vous aviez du cœur, citoyen Brisbout, il y a longtemps que vous auriez donné votre démission.

Je mets le vote des 1500 francs aux voix.

Le vote suivant la coutume a lieu à mains levées.

A la contre partie, le conseiller Brisbout seule lève la main.

16. BUREAU DE BIENFAISANCE, NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ. — Le Maire. — Par suite de la démission du citoyen Allum, il y a lieu de nommer un membre de la commission du Bureau de Bienfaisance.

M. Basquin. — Le Bureau de bienfaisance a été institué par les capitalistes [illegible] pas pour les pauvres mais pour faire de la réclame électorale.

M. Brisbout. — Y a-t-[illegible] des pauvres, on non ?

M. le Maire. — Nous [illegible] devons pas pour cela gaspiller les finances communales. Vous m'avez mis dehors, arrangez vous donc [illegible].

M. Brisbout. — [illegible] vous, vous m'avez chassé de la mairie !

M. le Maire. — [illegible] que vous avez été insolent, vous m'avez insulté [illegible] allu employer la force.

M. Brisbout. [illegible] moi aussi bien que vous.

M. le Maire. — Vous [illegible] poussé par nos adversaires.

M. Debock. — Il nous fait dormir.

Une voix : Il a dix francs pour chaque question.

La discussion est animée, quand le calme est rétabli on procède au vote secret pour la nomination du délégué.

Au 1er tour, Basquin obtient 1 voix, Debock 2, Turpin 1. Bulletins blancs, 19.

M. Dubar. — Il n'y a pas une *boule de tombée*. (On rit.)

2e tour : Basquin 2, Dubar 1, Debock 2, Brisbout 3, Watteau 1, Turpin 1. Bulletins blancs, 10.

M. le Maire. — Il y a encore 3 bulletins nuls, on y a mis des bêtises.

3e tour : Brisbout 5, Basquin 2, Debock 2, Turpin 2, Watteau 1. Blancs, 11. Nuls, 1.

M. Brisbout à la majorité, mais comme il est déjà membre du Bureau de Bienfaisance, le maire déclare élu le plus âgé, qui est le citoyen Basquin.

M. Basquin. — Je ne veux pas retourner là-dedans.

M. le Maire. — Et vous, citoyen Debock ?

M. Debock. — Pas besoin.

M. le Maire. — Et vous, citoyen Turpin ?

M. Turpin. — Je sors d'en prendre.

M. le Maire. — L'élection est définitivement nulle. Le bureau de bienfaisance se débrouillera.

17. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL. — Sitôt que commence la lecture, les conseillers s'installent commodément, la chaleur qui règne dans la salle en fait sortir plusieurs, d'autres s'épongent le front. Il est déjà dix heures.

Recettes : ordinaires, 120 917.72; extraordinaires, 37.087,87; supplémentaires, 9.929,80. Total des recettes, 167.935.09.

Dépenses : ordinaires, 116.679,40; extraordinaires, 29.192.57; supplémentaires, 58.699,15. Total des dépenses, 204.571,09.

L'excédent des dépenses 36 635 fr. 90 étant déduit du reliquat de 1896 qui est de 73.531.03, le résultat définitif de l'exercice 1897 est un excédant de recettes de 36,895 03.

M. Dejaeger, montrant la pendule arrêtée, demande d'annuler le crédit voté pour le remontage de l'horloge, puisque, dit-il, elle ne va plus.

Le maire lui fait observer qu'il ne s'agit pas de la pendule de la mairie, mais bien de l'horloge du clocher.

18. COMPTE ADMISTRATIF DU MAIRE. — Le maire s'étant retiré, conformément à la loi, le conseiller Allum est désigné pour occuper le fauteuil de la présidence.

La lecture du compte est faite par le secrétaire. Recettes, 167.935,09 ; dépenses, 204 571,09.

Avant de quitter son siège, le citoyen Allum place un mot pour remercier, dit-il, l'administration de sa bonne gérance.

19. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE. — Recettes, 36 895,03, reste à recouvrer et divers imprévus, 35.775,15. Total, 72.670,18. Dépenses, 72.670,18.

A remarquer dans le budget additionnel un crédit de 700 francs pour l'érection au cimetière d'un monument à la mémoire des victimes du travail.

M. Billot voudrait qu'on y ajoute une somme de 300 fr. pour l'éclairage durant tout l'hiver, de la route départementale.

Renvoyé à l'étude des commissions.

20. QUESTIONS DIVERSES. — *Postes.* — Le Conseil est informé que suivant le vœu exprimé par lui, la troisième distribution postale est étendue à toute la commune à partir du 1er juin courant.

*Porteur de dépêches.* — Une demande d'augmentation est renvoyée fin d'année. Elle sera accordée sous forme de gratification.

*Traitements facultatifs.* — Avis favorable est donné à une demande formulée par un institut rue adjointe de la rue Kléber.

*Voiture cellulaire.* — Sollicité une troisième fois de participer aux frais de cette innovation, le Conseil maintient sa première proposition. Il offre 220 fr. d'une part pour les frais et 90 fr. pour la traction.

*A propos des eaux.* — Une nouvelle discussion s'engage entre le Maire et le citoyen Brisbout au sujet de la canalisation, mais les conseillers n'écoutent guère les échanges d'idées sur le trop plein, la crème, la mousse, les cuves, les bâches, les eaux stagnantes, etc.

Le Maire conclut en disant à son interlocuteur que seul il a de l'esprit.

Les gros marchands font tort, dit le citoyen Desreux, aux petits commerçants en venant s'installer sur la Place. Le maire répond qu'on ne peut interdire les gros sans frapper de la même mesure les petits.

*Les orphelins.* — M. Billot émet le vœu que les orphelins du Bureau de Bienfaisance soient placés à l'Hospice.

Le citoyen Basquin s'y oppose, parce que les sœurs sont là.

M. Billot déclare retirer sa proposition.

Le huis-clos est prononcé à onze heures.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LINSELLES

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 3 juin, à cinq heures, en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. D'Hespel, maire. Etaient présents : MM. Catteau, adjoint, L. Mahieu, D. Bony, E. Dumortier, L. Catry, E. Destombes, J. Six, A. Ghesquière, H. Dumortier, P. Destombes, D. Delobel, J. Dupont, J. B. Delannoy et P. Delahoutre.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation n'étant faite, il est adopté.

M. Etienne Destombes est nommé secrétaire pour la session.

AVIS FAVORABLE A L'APPROBATION DES COMPTES ET DES BUDGETS DE L'HOSPICE ET DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. le Maire donne lecture du compte de gestion de l'hospice qui présente pour l'année 1897 un excédent de recettes de 1,216.69 et du compte du Bureau de bienfaisance duquel il résulte un excédent actif de 5,278.15.

Il donne ensuite lecture des budgets additionnels de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1898 et des budgets primitifs de 1899 dressés par les commissions administratives de ces deux établissements.

Les recettes supplémentaires des budgets additionnels de l'Hospice s'élèvent à 2.717.69, les dépenses à 2,372.94 soit un excédent de recettes de 344.75.

Les recettes supplémentaires du Bureau de Bienfaisance s'élèvent à 6,978 fr. 15 ; les dépenses à 4,686 fr. 42, soit un excédent de recettes de 2,291 fr. 73.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation de ces comptes et des budgets des établissements charitables.

APPROBATION DES COMPTES ET BUDGETS DE LA FABRIQUE. — M. le Maire donne lecture du compte de la fabrique de l'église de Linselles de l'exercice 1897 qui se chiffre en recettes à 8,427 fr. 65 ; dépenses 8,149 fr. 55.

Soit un excédent de 308 fr. 01 du budget additionnel de l'exercice 1898, dont les dépenses égales aux recettes s'élèvent à 764 fr. 10, ainsi que le budget primitif de 1899, dont les recettes égales aux dépenses s'élèvent à 8,740 fr. 50.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est d'avis qu'il y a lieu d'approuver ces comptes et budgets dans leur ensemble.

DÉLIBÉRATION SUR LE COMPTE DU RECEVEUR MUNICIPAL. — Le Conseil approuve le compte du receveur municipal qui présente un excédent actif de 27,372 fr. 27.

EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR L'EXERCICE 1897. — Après avoir avoir examiné le compte et délibéré, le Conseil reconnaît que toutes les recettes de l'exercice 1897 ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées; que toutes les dépenses sont renfermées dans les limites des crédits ouverts ; en conséquence, il approuve à l'unanimité le compte administratif et arrête le reliquat actif à la somme de 27 372 francs 27 qui figurera première aux recettes du budget additionnel de l'exercice courant.

EMPIERREMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN VICINAL ORDINAIRE N° 20 DIT DE LA GRANGE. — Le Conseil décide que la somme de 2,500 francs sont portée à l'article 76 du budget primitif de 1899 plus 300 fr. portés au budget supplémentaire 1898 sous la dénomination de « achat de gravier devant servir à empierrement du chemin vicinal ordinaire n° 20 dit de la Grange. »

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Le Conseil approuve la liste des indigents admis à bénéficier de l'assistance médicale gratuite qui lui est présentée par la commission compétente.

LEGS FAIT PAR M. LEFAGE A L'HOSPICE. — Le Conseil donne avis favorable à la délibération de la commission de l'hospice relative à l'acceptation de ce legs avantageux pour cet établissement.

SERVICE VICINAL. — BUDGET ADDITIONNEL DE 1898 ET PRIMITIF DE 1899. — Le Conseil approuve les propositions du service vicinal pour l'emploi du reliquat de 1897 et des ressources à rattacher au budget de la commune. Il vote le crédit de 1,810 fr. 30 et décide qu'il sera inscrit au budget additionnel de la commune.

Le Conseil décide de voter une somme de 22,215 fr., total général des dépenses à couvrir en 1899 pour les dépenses exigées par le service vicinal.

CADRE GRILLAGE POUR AFFICHAGE DU COURS DE LA RENTE. — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour l'établissement d'un cadre-grillage pour l'affichage du cours de la rente.

INTERDICTION DU PACAGE DES MOUTONS. — M. le Maire donne lecture d'un arrêté qu'il a pris en vue d'interdire le pacage des moutons sur les routes. Le Conseil donne avis favorable.

RÉORGANISATION DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS. — Le Conseil vote un crédit de 4200 francs pour la réorganisation et l'équipement d'un corps de sapeurs-pompiers de cinquante-et-un hommes ainsi que pour l'achat d'un avant-train pour la pompe.

Le Conseil vote également un crédit de 400 francs pour le paiement des hommes en cas d'incendie. Dans le cas où il n'y aurait pas de sinistre dans l'année, cette somme sera versée à la caisse de secours du corps.

Le Conseil s'ajourne à la huitaine et la séance est levée à 7 heures 1/2.

## Concerts & Spectacles

**Les concerts publics.** — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la *Concordia-Harmonie*, le dimanche, 5 juin, à Barbieux, et le jeudi 9, place de la Liberté :

Première partie. — 1. Allegro militaire, XXX ; 2. Ouverture du « Garde de nuit », Warson; 3. « Coquette », polka pour pistons, XXX; 4. « Aïda », hymne, marche et danse, Verdi.

Deuxième partie. — 5. Fantaisie sur la « Traviata », Verdi ; 6. « Les baquets », fantaisie pour petite clarinette, Pivet ; 7. « Flots du Danube », Svanovski.

**Tourcoing.** — *Concert public.* — L'*Harmonie du Blanc-Seau* exécutera le dimanche 5 juin 1898, à cinq heures du soir, en face de l'église Saint-Eloi, les morceaux suivants :

1. Allegro Militaire, N. Labole ; 2. « Les Francs Bourgeois, fantaisie, Damian ; 3. « Une Soirée à Trianon », Coquelet ; 4. « Bouquet de Mélodies », valse, Corbin ; 5. « Une Pensée à Rome », ouverture, Lecourt ; 6. Polka pour piston, L. Chic.

*L'Harmonie Tourquennoise* exécutera le dimanche 5 juin 1898, à 5 heures du soir, sur la Place Thiers, les morceaux suivants :

1. « Rosaria », allegro militaire, XXX ; 2. « Le Réveil d'un Jour de Fête », fantaisie, L. Canivez ; 3. « Le Calife de Bagdad, ouverture, Rosini ; 4. « Merle et Pinson, polka pour deux pistons, XXX ; solistes : MM. G. Houry et C. Bernard ; 5. « Le Voyage en Chine », arrangé par Baudonck, Bazin ; 6. Grand air varié de concours, L. Montagne. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du samedi 4 juin 1898*

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

### ECHO DES ÉLECTIONS DE ROUBAIX

## Les exploits d'une bande de collectivistes

Trois prévenus ont été renvoyés par M. Delalé, juge d'instruction, devant le Tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups et blessures; ce sont Henri Petit, 20 ans, manœuvre de maçon, à Roubaix, rue d'Inkermann, 142 ; Georges Winsingues, 19 ans, soigneur, rue de l'Ommelet, à l'angle de la rue du Nouveau-Monde, et Ernest Cauwelier, 21 ans, rattacheur, rue de l'Alma, 5; ce dernier, dont le père est cabaretier, est noté comme ivrogne, fréquentant les estaminets mal tenus; il n'a d'ailleurs jamais été condamné pas plus que Petit. Quant à Winsingues, lorsqu'il était très jeune il a été deux fois en correction pendant huit jours.

Il y a trois chefs d'inculpation : ils sont prévenus d'avoir, les 8 et 9 mai derniers : 1° tous trois porté des coups et fait des blessures à MM. Lesaffre père et fils ; 2° Petit seul, d'avoir porté des coups à M. Emile Vanackère ; 3° Cauwelier seul, d'avoir frappé M. Edouard Catoire.

Comme cela se rapporte à trois scènes différentes — il y en a même une quatrième, qui n'est relevée qu'à titre d'élément de moralité — qui se sont passées à des endroits et des heures différents, nous croyons utile, pour la bonne intelligence de l'affaire, de diviser ainsi les dépositions des témoins.

Disons auparavant que les prévenus nient énergiquement les faits qui leur sont reprochés... et contre toute vraisemblance; ce qui leur vaut, de M. le Président, une sévère admonestation : « Si vous croyez obtenir l'indulgence du Tribunal en mentant ainsi effrontément, vous vous trompez ; si vous niez, cela nous prouvera que nous avons affaire à de véritables malfaiteurs. » Ils persistent malgré tout dans leurs dénégations.

### BAGARRE RUE DE LILLE

M. Henri Lesaffre, rentier, demeurant à Wasquehal, est un vieillard de 76 ans; c'est sur lui que les forcenés se sont le plus acharnés.

« C'était dans la nuit des élections, dit-il, du dimanche au lundi, vers une heure du matin. je sortais avec mon fils et un ami, M. Wattel, du café Leveugle, rue de Lille; une dizaine d'individus arrivaient, criant : A bas la patrie ! A bas les patriotes ! A bas les voleurs ! Vive Jules Guesde ! »

M. le Président. Vous n'aviez rien dit. - R. Non, nous n'avions pas dit un mot, et nous ne leur avons pas répondu.

M. le Président. — On ne peut donc pas dire qu'il y a eu de votre part la plus petite provocation.

Et M. Lesaffre continue : « Mon fils leur dit : Laissez-nous tranquilles, on ne vous fait rien. Il n'avait pas achevé que je reçus un coup sur la tête, un autre sur l'œil. — Vous n'avez pas honte de frapper un vieillard ? cria mon fils. — Attends, c'est sur toi qu'on va frapper, répondirent-ils, et ils se précipitèrent sur lui ».

D. Avez-vous vu ceux qui ont frappé ? — R. Non, je ne saurais pas dire qui, je n'ai reconnu personne, car je me suis évanoui de suite.

M. Henri Lesaffre, le fils, 37 ans, représentant de commerce, rue Colbert, à Roubaix, fait une déposition absolument semblable. Il sortait de faire une partie de carte.

M. le Président. Vous n'avez rien dit, vous n'aviez pas de drapeau, pas d'emblème, rien qui peut sembler une provocation? — R. Non.

Lorsqu'il vit les individus, il continua son chemin. « Viens ici que je te casse la g... » criaient Cauwelier et Petit et ils tombèrent sur le vieillard, puis sur lui, lorsqu'il courut au secours de son père. On le fit rouler à terre, Petit et Cauwelier lui flanquèrent force coups de pied.

D. Avez-vous vu Winsingues ? — R. Winsingues était de la bande, mais je ne peux pas affirmer qu'il ait frappé.

La première partie de la déposition de M. Auguste Wattel, représentant de brasserie, rue de la Perche, est la même que les précédentes. Mais, le lendemain, il a vu et entendu certaines choses qui font fort clairement le départ des responsabilités.

Le lundi 9 mai, à midi, comme il se trouvait au café Leveugle, suivant son habitude, Petit vint le trouver, disant dans son ivresse : « C'est moi qui ai fait le coup, et ça n'est pas encore assez, ce soir on l'attend. » Le mardi, il revint l'insulter et le menacer à nouveau.

Mme Pauline Bouvet, femme Milien, 35 ans, couturière, rue de la Perche, 142, a également entendu ces menaces et confirme les dires de M. Wattel.

### AU CABARET BOURGEOIS, RUE DE LILLE

La scène dont nous allons maintenant nous occuper s'est passée quelques instants avant la précédente, au cabaret Bourgeois, rue de Lille, où les collectivistes de la bande étaient attablés; mais seul Henri Petit y a joué un rôle actif.

— Petit, — dit M. Louis Frelin, rattacheur, rue de Collgny — chantait une chanson socialiste ; à ce moment un nommé Emile Vanackère se leva et entama un refrain patriotique.

Furieux Petit s'élança sur lui et lui porta deux coups de tête sur les lèvres.

Même version d'après M. Emile Vanackère, lui-même, qui, ajoutons-le, est employé de commerce et demeure rue Vauban. C'est Winsingues qui l'a retiré, et sans lui, il aurait eu encore un plus mauvais parti.

M. Vanackère dit aussi que, à ce moment là, Cauwelier a menacé son père de mort, et l'a même attendu à la sortie pour lui faire son affaire.

### RIXE RUE DU COQ-FRANÇAIS

Nous voici au lundi 9 mai, à deux heures et demie de l'après-midi : c'est là que M. Edouard Catoire, tisserand, demeurant rue Lafontaine, 88, a été attaqué par Cauwelier.

« Je passais, dit-il, avec quelques amis dans la rue du Coq-Français, portant une pancarte où se trouvaient inscrits les chiffres de majorité de M. Motte : *3,276 voix de majorité !* Au moment où nous entrions à l'estaminet des *Trois Mousquetaires*, nous fûmes accueillis par des cris : « A bas Motte ! A bas les patriotes ! » Nous répondîmes par : « Vive M. Eugène Motte ! » Et aussitôt, un individu, Cauwelier, se jeta sur moi et me porta un coup de poing en pleine figure.

Cauwelier (interrompant). — Je jure que ce n'est pas moi.

M. Catoire poursuit en disant qu'il a reçu une grêle de coups de poing, il tomba et on lui porta un coup de pied sur la bouche mais il n'a pas reconnu celui qui le frappait.

D. Etes-vous bien sûr d'avoir vu Cauwelier ? — R. Oui, car il avait au poignet une toile blanche...

M. le Président. — C'est bien cela, il a reconnu lui-même qu'il s'était entouré le poignet d'un morceau de toile blanche, tellement il avait mal à force d'avoir frappé !

Les blessures reçues par M. Catoire, presque toutes au visage, étaient assez graves ; il a subi huit jours d'incapacité de travail.

M. Elie Lemaire, 41 ans, comptable, rue Douffroy, 47, était avec M. Catoire. « Au moment d'entrer aux *Mousquetaires*, dit-il, je vis de suite que cela allait tourner mal, et je m'écrie : « N'allons pas là, on va avoir des affaires. » Mais on nous avait aperçu : Vive Jules Guesde ! A bas Eugène Motte ! criait-on... ces individus se jetèrent sur nous comme des fous furieux, le grand Cauwelier tapait avec une force... on ne peut pas s'imaginer comment il culbutait tout c'était fantastique. (Sic) »

### SCANDALE RUE SAINTE-THÉRÈSE

Enfin, voici encore une scène scandaleuse à la charge de Ernest Cauwelier; si elle n'a pas été relevée à sa charge, cela tient à ce qu'elle n'a été connue que postérieurement à la clôture de l'instruction. Néanmoins, le Tribunal écoute la déposition, cela montre l'esprit des prévenus.

La scène s'est passée devant la maison de Mme Stéphanie Cuvelier, veuve Deborde, qui demeure rue Sainte-Thérèse 37, et qui avait eu le malheur d'arborer un drapeau tricolore à sa fenêtre en l'honneur de M. Eugène Motte.

Ecoutons son récit : « le lundi 9 mai, vers deux heures de l'après-midi, j'étais sur le seuil de ma porte. Cauwelier est passé, je le connais bien, il travaille en face de chez moi, à la filature Legrand. Apercevant le drapeau tricolore que j'avais arboré, il s'écrie : « Eu voilà un fameux qui a mis ce drapeau-là ; je l'emm..... lui et son drapeau. Mon fils voulait le faire taire ; voyant qu'il allait le frapper, je m'interposai et je reçus un coup de poing au nez. »

L'auditoire est profondément indigné de ces débats, et c'est dans le plus grand silence qu'il écoute les admonestations sévères que M. le Président adresse à cet antipatriote. « Vous ne pouvez pas mieux respecter le drapeau de la France ? dit-il en terminant, vous avez 20 ans, il n'est que temps que vous partiez au service, on vous enverra aux bataillons d'Afrique et vous ne pourrez pas dire au regiment que vous emm... votre drapeau.. essayez un peu ! »

### LES PLAIDOIRIES

Me Petit se présente pour Georges Winsingues; il n'est accusé, dit-il, que par ses co-prévenus, et encore ceux-ci l'accusent-ils pour s'innocenter eux-mêmes. Aucun témoin ne l'a vu frapper; dans ces conditions, il est impossible d'étayer une culpabilité, et il demande l'acquittement de son client.

Après lui, Me Brackers d'Hugo plaide pour Cauwelier; il demande l'indulgence du Tribunal, si celui-ci est reconnu les dépositions des témoins sont suffisamment nettes.

« Je ne saurais, dit-il, faire un reproche à Catoire d'avoir manifesté comme il l'a fait en faveur de M. Motte; lorsqu'ils seront vainqueurs, les collectivistes prouveront par la ville leurs auto-dafé... Dans l'âme populaire, la victoire ne va pas sans un certain apparat, sans un défilé triomphal, comme jadis chez les Romains. Les collectivistes ont eu le tort de ne pas savoir supporter la défaite avec une âme suffisamment stoïque. »

Puis l'honorable avocat élargit le débat. « Cauwelier, dit-il, n'a été qu'un instrument passif entre les mains des meneurs. On lui avait dit : « Si Motte est élu, c'est la tyrannie des ouvriers ; si Jules Guesde passe, c'est le bonheur complet. » Cette mauvaise graine semée dans son esprit avait germé, et lui inspira ses actes. Les véritables coupables, s'écrie M. Brackers d'Hugo, ceux qui devraient être assis à côté des prévenus sur les bancs de la correctionnelle, ce sont ceux qui poussent ainsi les ouvriers à la haine de leurs patrons, qui sèment toutes ces idées subversives: ils sont l'œuvre de mauvais citoyens et de mauvais Français ! »

### LE JUGEMENT

Après quelques minutes de délibération, le Tribunal prononce son jugement.

Il acquitte Georges Winsingues, les faits n'étant pas suffisamment établis à sa charge, mais il condamne Henri Petit et Ernest Cauwelier **chacun en quatre mois d'emprisonnement.**

Il ne leur est pas fait application du sursis, malgré l'absence de condamnation antérieure.

FILS DÉNATURÉ. — Désiré Rabau, âgé de 17 ans, teinturier à Tourcoing, est un mauvais garnement, qui déjà, l'année dernière, a été condamné à quinze jours de prison avec sursis. Sans respect pour ses parents, il a battu sa mère, Mme veuve Rabau, cabaretière, âgée de 51 ans, qui demeure rue de Gand, 348, et sa sœur âgée de 22 ans, Philomène Rabau. Deux mois de prison à ce fils